



Vos réf.:
Nos réf.: CE/jmr/cb/06-330/w
Votre corresp.: Jean-Marc ROMBEAUX
0473 89 96 88
jean-marc.rombeaux@uvcw.be

Monsieur Elio DI RUPO
Ministre-Président du Gouvernement wallon
Rue Mazy 25-27
5100 JAMBES

Annexe(s):

A l'attention de Monsieur Nicolas MARTIN,
Chef de Cabinet

Namur, le 20 juin 2006

Monsieur le Ministre-Président,

***Concerne: Requalification de lits MR en lits MRS
Marginalisation du secteur public***

Nous avons bien reçu la réponse que nous a adressée le 8 juin Madame Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité de chances au courrier que nous vous avons envoyé le 29 mai dernier et nous vous en remercions.

Nous l'avons soumise à notre Comité directeur du 16 juin dernier. Il s'est profondément indigné de son contenu et nous a demandé d'y réagir sans délai à la lumière de l'avis du CWES.

La Ministre nous y informe que *"le Conseil wallon des établissements de soins a approuvé ma proposition de reconversion 2005-2006"*.

Ce Conseil n'a remis son avis officiellement que le 16 juin dernier. Nous sommes à tous le moins grandement surpris qu'il soit fait état du sens de cet avis 8 jours à l'avance!

En deuxième lieu, le texte approuvé le 16 juin par le CWES conclut en mentionnant qu'il:
"- marque son accord sur la volonté d'une répartition harmonieuse des lits MRS sur l'ensemble du territoire de la Région wallonne en favorisant l'implantation des lits MRS dans les arrondissements déficitaire;

- émet les plus vives réserves quant à la répartition proposée dans la note du 16 mai 2006, répartition qui ne permet pas une application équitable de l'accord social;

- estime qu'il faut, dans la répartition des lits MRS entre les secteurs, neutraliser les lits existants

avant le protocole n°1 puisque ces lits ont une origine hospitalière propre; "

Contrairement à ce qu'écrit la Ministre de l'Action sociale, un tel avis n'est pas un avis favorable dès lors qu'il émet les plus vives réserves. La Ministre nous signifie aussi que *"vous considérez que mes décisions conduisent à une marchandisation du secteur, cependant, depuis mon entrée en fonction, j'ai refusé toutes les demandes d'extension et d'ouverture de maisons de repos sollicitées sur base d'une cession de lits considérant qu'elles sont toujours liées à des transactions financières. "*

Dans l'avis du CWES, il est constaté, comme nous l'avons fait, que la logique proposée en matière de reconversion aboutit en pratique à une commercialisation du secteur MRS:

"Si l'objectif est de trouver une répartition entre secteurs telle qu'en matière de maisons de repos, il faudrait attribuer la totalité des nouveaux lits MRS requalifiés au secteur privé commercial pendant toute la durée du protocole n°3".

La question de la place du secteur commercial et des logiques marchandes dans le secteur des soins de santé est bien entendu une question politique, et donc une question de choix. La Région wallonne a en son temps pourfendu le projet de directive *"Bolkenstein"*. Ce projet aboutissait à une extension des logiques de marché dans une série de domaines où nous avons des régulations non-marchandes et/ou publiques. C'est notamment le cas pour le secteur des soins de santé. Il est pour nous incompréhensible que cette même Région entérine une technique de reconversion de lits MR qui aboutisse à une commercialisation débridée du secteur des MRS, secteur qui est appelé à prendre une importance sans cesse croissante en terme de soins de santé vu le vieillissement de la population.

Dans sa missive, la Ministre de l'Action sociale fait état d'une série de calculs relatifs aux parts des secteurs. Cependant, tous ses calculs tiennent compte tant des lits MRS liés à la fermeture de lits hospitaliers que de ceux liés à des reconversions depuis 1997.

Or comme le rappelle l'avis du CWES, *"le protocole n°1 du 9 juin 1997 découple l'ouverture de nouveaux lits MRS à la fermeture de lits d'hôpitaux ce qui explique facilement la situation déficitaire du secteur privé commercial. Cette situation historique d'avant le protocole n°1 devrait être neutralisée dans les calculs ultérieurs de répartition entre les différents secteurs"*.

Faut-il aussi rappeler que la fermeture de lits hospitaliers fut une opération difficile, pour ne pas dire douloureuse dans nombre d'établissements publics? En outre, à cette occasion, le secteur public témoignait déjà de son attention à un soin de qualité pour des personnes âgées fort dépendantes à une époque où le secteur commercial ne s'en inquiétait guère.

La Ministre nous indique aussi: *"j'ai pris comme postulat qu'une personne âgée dépendante méritait un encadrement adéquat, qu'importe le secteur dans lequel elle était hébergée!"*.

Si tel est le cas, pourquoi n'accorde-t-elle cette année aucune attention aux besoins du secteur public, tant pour mieux soigner nos aînés que pour alléger la charge de travail de notre personnel?

Nous sommes au profond regret de constater que la Région wallonne n'a pas tenu compte de notre légitime demande de rééquilibrage formulée dans notre courrier du 29 mai dernier et qu'elle assume une politique de reconversion qui conduit de facto à la commercialisation du secteur MRS et à évincer les besoins du non marchand et particulier du non marchand public.

Dans le contrat d'avenir rénové, on peut lire qu'il convient de "*soutenir le secteur non marchand*".

"Il s'agit donc d'un secteur socialement et économiquement important qui contribue à la richesse régionale et en faveur duquel il importe:

- *de poursuivre la politique d'emplois, en orientant ceux-ci vers des filières telles que la culture, l'environnement, les nouvelles technologies et les loisirs. Ces emplois renforceront également les services aux personnes âgées, aux personnes handicapées, à la petite enfance et aux personnes en insertion socioprofessionnelle;*
- *d'améliorer le système de subvention publique aux organismes non marchands dans le cadre des politiques sectorielles concernées."*

Dans le secteur des MRS, on est loin du compte.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, nous allons entamer une série d'actions d'information et de sensibilisation sur la politique de privatisation qui y est amorcée par la Région.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre-Président, l'assurance de notre considération très distinguée.

Le Président,

Claude Emonts.

Copie de la présente est adressée à l'ensemble du Gouvernement wallon et au Ministre Demotte.